

JE SUIS JEUNE

SAINT-HERBLAIN VILLE ACTIVE POUR SA JEUNESSE

les
Séjours
d'été 2024

5/17
ans

saint-herblain
La Ville

saint-herblain.fr



Le mot du Maire

Des bambins de cinq ans aux adolescents, la jeunesse herblinoise trouvera dans l'offre de séjours d'été de la Ville de quoi satisfaire ses envies de découverte, de grand air, de sport et de nature. Partir en séjour, c'est vivre une expérience collective, profiter de bons moments, grandir autrement, accompagné par des professionnelles et professionnels de la jeunesse formés. C'est se créer des souvenirs pour toute la vie. À Saint-Herblain, pour que le droit aux loisirs et aux vacances soit véritablement effectif, le tarif des séjours dépend des revenus des familles. Profitez- en pour offrir à votre enfant une escapade estivale !

Bertrand Affilé

Maire de Saint-Herblain

Vice-président de Nantes Métropole

Plaquette séjours été 2024
Hôtel de Ville de Saint-Herblain
02 28 25 20 00 - saint-herblain.fr
Directeur de publication :
Bertrand AFFILÉ

Responsable de communication :
Céline DUTHIL

Coordination : Audrey GERBAUD,
responsable du pôle projets et
supports de communication

Maquette : Éric MÉFRET

Photos : direction de l'éducation,
Pixabay, Pexels, Shutterstock
Impression : Offset 5

2100 ex - Février 2024



Sommaire

Les séjours 5/6 ans (MS, GS)	4
Les séjours 7/9 ans (CP, CE1, CE2)	5
Les séjours 10/12 ans (CM1, CM2, 6 ^e)	10
Les séjours 13/17 ans (à partir de la 5 ^e)	16
Règlement à l'usage des familles	18
Les tarifs	20
Les modalités pratiques	21
La fiche de pré-inscription 5/12 ans	22
La fiche de pré-inscription 13/17 ans	23

L'équipe de direction des séjours 5/12 ans

Les séjours sont encadrés, pour la majorité, par les équipes qui travaillent toute l'année dans les accueils périscolaires et les accueils de loisirs de la Ville.

Cela permet d'assurer une continuité éducative et d'apporter une garantie quant à la qualité de l'encadrement des enfants dans un cadre sécurisé. Cet été, les directrices et directeurs de séjours seront :

Caroline BOFFARD

Responsable de site au groupe scolaire Rabotière

Camille COQUILLAUD

Responsable éducative au groupe scolaire Bernardière

Gaëtan DUBOSC

Responsable éducatif au groupe scolaire Stéphane Hessel

Clément ELAIN

Responsable éducatif au groupe scolaire Grands-bois

Léa GOURDON

Responsable éducative au groupe scolaire Sensitive

Audrey LUCAS

Responsable éducative au groupe scolaire de la Crémeterrie

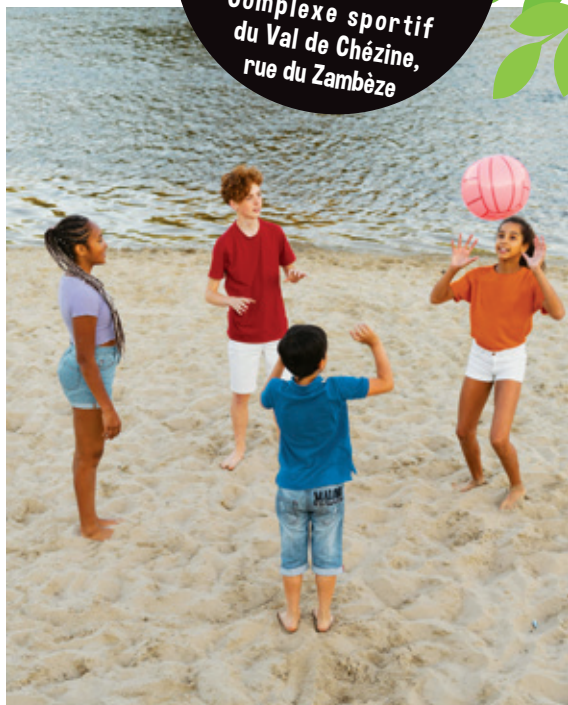
Marina PALINEDAGA

Animatrice enfance au groupe scolaire Jacqueline Auriol



La Ville de Saint-Herblain est soutenue financièrement par la CAF de Loire-Atlantique dans le cadre des séjours organisés sur le temps extrascolaire.

Pour tous les
séjours : voyage en
car au départ de
Saint-Herblain
Complexe sportif
du Val de Chézine,
rue du Zambèze



LE DROIT AUX LOISIRS POUR TOUS LES JEUNES

La Ville de Saint-Herblain accueille tous les enfants quels que soient leurs différences, leurs handicaps, ou leurs particularités.

À ce titre, elle s'engage à mettre en place un accueil adapté, dans la mesure de ses possibilités, pour chaque enfant, à travers un Protocole d'accueil individualisé (PAI séjours) en lien avec le projet du séjour, défini par les parents, l'enfant et l'équipe d'animation. Pour cela, une rencontre préalable avec la famille et/ou les personnes qui s'occupent de l'enfant est indispensable. N'hésitez pas à signaler toute difficulté ou handicap de votre enfant lors de l'inscription. Vous serez mis en contact avec le service qui organise les séjours.

Séjours

5/6 ANS

5 ans révolus

Moyenne section
Grande section

Mon doudou part à la ferme

Du 8 au 12 juillet - 14 places

Du 15 au 19 juillet - 14 places

Campbon (44) - Domaine de la Ducherais
Sous tente (nouveau!), pension complète

Vous vivrez une semaine au sein du domaine de la Ducherais auprès des animaux de la mini-ferme et du centre équestre. Vous découvrirez le bon goût du miel en partant à la rencontre des abeilles et pourrez exprimer vos talents de jardinier dans le potager. Vous profiterez aussi de séances avec les poneys et des jeux proposés par l'équipe d'animation. Enfin, vos soirées se clôtureront par des veillées avant de vous endormir avec des belles images dans les yeux et la tête.



Pré-inscriptions
jusqu'au dimanche
7 avril inclus

Mon doudou part à la mer

Du 19 au 23 août - 14 places

Sarzeau (56) - Centre « La Maison du Golfe »
En chambre, pension complète



Hébergés dans le centre « La Maison du Golfe », vous pourrez profiter de l'air du bord de mer, de la plage et du charme du village de Saint-Jacques à Sarzeau. Les petits habitants de la mer n'auront plus de secret pour vous après votre sortie « pêche à pied ». Vous pourrez vous adonner à de jolies balades, à des ateliers créatifs, et participer à des jeux et des veillées proposés par l'équipe d'animation.

Séjours

7/9 ANS

CP - CE1 - CE2

Copains, copines des bois

Du 8 au 12 juillet - 20 places

Camphon (44)

Domaine de la Ducherais

Sous tente, pension complète

Vous aimez la nature et les animaux ? Ce séjour est fait pour vous. Dans le magnifique domaine de la Ducherais, vous partirez en balade à la découverte de la faune et de la flore. Vous partirez à la découverte des papillons et pourrez exprimer vos talents de jardinier dans le potager.

Pour parfaire ce séjour, une séance d'initiation au poney vous sera proposée ainsi que de nombreux jeux, des activités manuelles et des veillées inoubliables.



Avec mon poney à la Ducherais

Du 15 au 19 juillet - 20 places

Camphon (44)

Domaine de la Ducherais

Sous tente, pension complète

Votre séjour sera riche en découvertes. Vous ferez connaissance avec les pensionnaires du centre équestre, les poneys, mais vous profiterez aussi des grands espaces du domaine. Vous pourrez faire des découvertes musicales dans le cadre d'une séance de fanfare verte et dégusterez le bon miel en partant à la rencontre des abeilles. L'équipe proposera aussi des grands jeux, des activités manuelles, sans oublier les incontournables veillées.





7/9 ans

À la découverte du bord de mer

Du 8 au 12 juillet - 18 places

Notre-Dame-de-Monts (85)

Sous tente en camping, en bordure de plage

**Attestation de natation (test aisance
aquatique) nécessaire**

Partez pour de nouvelles découvertes dans cette station balnéaire du littoral Vendéen. De la balade en bateau en pleine mer aux flâneries sur le remblai, vous irez explorer le monde du littoral et de la forêt à Biotopia, véritable centre de découverte de la nature. Vous profiterez des baignades et des jeux de plage sur le sable fin et passerez de bons moments de vacances avec les animations et veillées concoctées par l'équipe. Un séjour au bord de mer sous le signe de la détente, du plein air et de l'ambiance estivale.



Zoologistes en herbe

Du 8 au 12 juillet - 18 places

La Flèche (72)

Sous tente en camping



Durant votre séjour, vous profiterez de deux jours d'immersion au légendaire parc zoologique de La Flèche. Classé dans le top 5 des plus beaux parcs animaliers de France et lieu de tournage de l'émission télévisée « Une saison au zoo », il demeure un site touristique incontournable de la Sarthe. Vous pourrez également vous détendre à la base de loisirs du lac de la Monnerie, bordée d'une plage de sable fin. L'équipe d'animation vous proposera des jeux, des activités et des veillées pour profiter pleinement de ce séjour.



Sur la piste des chevaux

Du 8 au 12 juillet - 18 places

Brûlon (72)

Sous tente sur la base de loisirs

« Fred Chouvier »

Nature, tranquillité et découvertes seront au programme de ce séjour organisé dans un cadre verdoyant avec sa zone de baignade surveillée, à proximité du camp amérindien Les tipis du bonheur. Vous y approfondirez votre connaissance des chevaux, et profiterez d'une veillée contes et légendes indiennes inoubliable. Baignades, jeux collectifs comme le Spike ball et grands jeux, rythmeront vos journées. Vous profiterez aussi des temps de vie quotidienne pour passer des moments ludiques avec l'équipe d'animation.



Le mystère de la cité

Du 15 au 19 juillet - 18 places

Rochefort-en-Terre (56),

Sous tente, en camping

Vous serez hébergés dans un camping au cœur du village depuis lequel vous pourrez parcourir les ruelles pavées et fleuries de la cité mystérieuse. Avec une balle aux prisonniers perchés et un jeu de piste, vous pourrez découvrir toutes les richesses de la base de loisirs « Moulin Neuf aventure » au bord du plan d'eau. Vous pourrez aussi profiter d'une visite ludique au Naia muséum. Des vacances enchantées agrémentées d'animations et de veillées préparées par l'équipe d'animation.



7/9 ans

Nature et découverte

Du 15 au 19 juillet - 18 places

Pouancé (49)

Sous tente sur la base de loisirs

« Natur'O loisirs »

Nature, découverte et détente, ce séjour est fait pour vous. Tout est réuni pour passer de bonnes vacances. Vous vous initierez à la pêche au coup et participerez à une course d'orientation pour découvrir les espaces bordant l'étang de Saint-Aubin. Vous deviendrez un artiste le temps d'un atelier créatif de peinture sur verre proposé par le centre du patrimoine. L'équipe d'animation vous proposera des baignades sur la plage aménagée de la base de loisirs mais aussi d'autres activités et des veillées au clair de lune. De quoi passer de belles journées et soirées.



Voyage dans le temps

Du 22 au 26 juillet - 18 places

Rochefort-en-Terre (56)

Sous tente, en camping

Dans un camping à 500 m d'un des plus beaux villages de France- Rochefort en Terre – vous pourrez découvrir toutes les richesses de la base de loisirs « Moulin Neuf aventure » au bord du plan d'eau. Vous irez aussi défier les hauteurs avec le parcours dans les filets de la base de loisirs Moulin Neuf aventure, participerez à une course d'orientation et à un atelier d'initiation à l'archéologie. Des vacances qui éveilleront votre curiosité, agrémentées d'animations et de veillées préparées par l'équipe d'animation.

Sport et découvertes

Du 19 au 23 août

Brûlon (72)

Sous tente sur la base de loisirs

« Fred Chouvier »

Préparez votre sac d'explorateur et partez à la découverte de la Vègre, rivière qui borde la base de loisirs et son grand plan d'eau. Vous vous initiez aux sports de glisse (trottinette au skate park) et participerez à une course d'orientation. La nature et ses petits habitants ne vous seront plus indifférents. Vous pourrez aussi exprimer vos talents manuels lors d'une séance de construction de sarbacane. Des grands jeux, des baignades et des veillées organisées avec l'équipe d'animation rythmeront le séjour pour passer une semaine de détente et de rigolade.



Séjours

10/12 ANS

CM1, CM2, 6^e

L'étang des défis

Du 8 au 12 juillet - 20 places

Pouancé (49)

Sous tente sur une base de loisirs

Attestation de natation (test d'aisance aquatique) nécessaire



Vous avez l'âme d'un sportif pour participer à des défis ? Alors préparez-vous à affronter l'aquaparc gonflable de l'étang de Saint-Aubin avec tous ses obstacles : sauter, grimper, se balancer, courir... Son parcours vous surprendra. Vous pourrez vous essayer au tir-à-l'arc et partirez en randonnée pour découvrir les abords de la base de loisirs. Une semaine bien remplie avec baignade, grands jeux et veillées proposées par l'équipe d'animation.

Terre d'aventure

Du 8 au 12 juillet - 20 places

Rochefort-en-Terre (56),

Sous tente, en camping

Vous allez réveiller votre âme d'aventurier et aventurière, et participer à des activités qui feront appel à votre courage, à votre réflexion et à votre esprit d'équipe. Vous participerez à une partie de dodge ball dans les arbres, vous vous amuserez avec la tyrolienne géante et découvrirez le musée Naia des arts de l'imaginaire. Un programme rempli de sensations mais aussi de grands jeux que vous aurez préparés avec l'équipe d'animation pour profiter au maximum de cette cité surprenante, y compris à la tombée de la nuit lors des veillées.





Passion glisse

Du 8 au 17 juillet - 24 places

La Tranche-sur-Mer (85)
Sous tente, en camping

*Attestation de natation (test d'aisance aquatique)
nécessaire*

Vous aimez l'aventure ? Alors direction La-Tranche-sur-Mer pour goûter aux joies de l'océan. Activités de plein air, baignades, initiation au surf et au stand up paddle, tout un programme. Vous pourrez vivre des sensations fortes au parc aquatique « O'Gliss Park » durant une journée entière. Pendant ce long séjour, vous participerez à la vie du camp et aurez tout le loisir de vous amuser lors des grands jeux et des veillées préparées par l'équipe. Enfin, il ne faudra pas rater la traversée en mer pour découvrir l'Île de Ré. Un grand bol d'air !



Sensations aquatiques

Du 15 au 19 juillet - 20 places

Notre-Dame-de-Monts (85)
Sous tente en camping, en bordure de plage

Attestation de natation (test d'aisance aquatique) nécessaire

Partez pour de nouvelles sensations en découvrant le plaisir de la vitesse et de la glisse sur la mer en bouée tractée et de l'équilibre en big paddle. Vous pourrez vous défouler lors d'une journée inoubliable à Atlantic Toboggan. Plage, baignades, jeux sportifs et balades en forêt garantiront la réussite de ce séjour en bord de mer. La proximité du centre-ville vous permettra de profiter des animations estivales et du marché d'été. Un séjour où ambiance, sport, soleil et détente seront les mots clés, avec des veillées animées à la nuit tombante.

10/12 ans

Objectif sport évasion

Du 15 au 24 juillet - 20 places

Brûlon (72)

Sous tente, sur la base de loisirs

« Fred Chouvier »

Certificat médical nécessaire pour la pratique des activités sportives et attestation de natation (test d'aisance aquatique)

Vous serez accueillis sur la base de loisirs pour un séjour d'aventures encadré par des animateurs passionnés et expérimentés. Après avoir découvert le site verdoyant bordé d'un étang aménagé, vous participerez à différents défis sportifs et ludiques : course d'orientation, VTT et escalade sur paroi rocheuse.

Les clous du séjour seront la cani-rando avec les chiens nordiques et le face à face avec les chevaux, une animation avec une professionnelle de l'association du camp indien Les tipis du bonheur de vivre.

Baignade, activités sportives ou manuelles, grands jeux, balades à la découverte de Brûlon et veillées au clair de lune rythmeront vos journées, sans oublier tous les moments de vie quotidienne que vous partagerez avec le groupe et l'équipe d'animation.



Sur les traces des animaux

Du 15 au 19 juillet - 20 places

La Flèche (72)

Sous tente en camping

Activités sportives et de détente seront au programme de ce séjour avec comme point d'orgue une immersion au légendaire parc zoologique de la Flèche. Deux journées dans l'un des plus beaux parcs animaliers de France et lieu de tournage de l'émission télévisée *Une saison au zoo*. Vous pourrez également vous détendre à la base de loisirs du lac de la Monnerie, bordée d'une plage de sable fin. Animations, jeux et veillées seront également proposés par l'équipe pour profiter pleinement de vos vacances.



Cavalcade à la Ducherais

Du 22 au 26 juillet - 20 places

Camphon (44)

Domaine de la Ducherais

Sous tente, pension complète

Votre séjour sera rythmé par des séances d'équitation pour découvrir le trot et le galop avec votre binôme à quatre pattes et à la crinière bien brossée. Le centre équestre n'étant pas la seule richesse du site, vous profiterez des hectares du domaine pour y faire des activités sport et nature. Vous prendrez plaisir à goûter le bon miel en allant à la rencontre des abeilles et à exercer vos talents créatifs en prenant part à la fanfare verte. Enfin, vous participerez aux grands jeux et aux veillées que vous aurez préparés avec l'équipe d'animation. Un séjour au grand air et dynamique pour vivre des moments forts et plaisants.



Sport et nature

Du 12 au 16 août - 20 places

Brûlon (72)

Sous tente, sur la base de loisirs

« Fred Chouvier »

Attestation de natation (test d'aisance aquatique) nécessaire

Vous aimez vous dépenser et vous aimez les grands espaces ? Ce séjour va vous plaire. Vous testerez votre équilibre lors d'une séance de canoë, vous ajusterez votre mire lors d'un concours de tir à l'arc et vous partirez en cani-rando pour développer votre sens de l'orientation à l'aide de votre coéquipier « à 4 pattes ». Après ces activités intenses vous pourrez vous détendre à l'occasion d'une baignade, d'un grand jeu et passerez des soirées animées lors des veillées que vous aurez imaginées avec l'équipe d'animation.

10/12 ans

Aventures en bord de mer

Du 19 au 23 août - 20 places

Sarzeau (56)

Centre « La Maison du Golfe »

En camping, sous tente « Kiwi »

Attestation de natation (test d'aisance aquatique) nécessaire

Au cœur de la presqu'île de Rhuys, vous passerez votre semaine dans le parc de la Maison du Golfe, située à 800 mètres de la grande plage et à proximité du petit port de pêche de Sarzeau. Au cours de ce séjour, vous vivrez des aventures inoubliables : une séance de Paddle, une immersion dans un labyrinthe géant et la visite du château de Suscinio, véritable forteresse médiévale du 13^e siècle avec ses tours et son donjon, dans laquelle vous vous initierez au tir à l'arbalète. Pour parfaire ce séjour, l'équipe vous proposera de partager des jeux et des veillées, alors à vos idées !





Séjours

13/17 ANS

de la 5^e à la terminale
ou équivalent

Information

Pour les séjours 13-17 ans, la Ville de Saint-Herblain fait appel à un prestataire agréé Jeunesse et Sport, spécialisé dans l'organisation de séjours.

Activités proposées

Chaque jour, pendant 2 heures, vous pratiquerez une activité sportive soit sous forme de stage, soit sous forme de découvertes variées. Le reste de la journée sera consacré à des sorties pour découvrir les environs, des jeux, des activités manuelles et des activités sportives complémentaires.

Des baignades compléteront ce programme pour la majorité des séjours.

Des veillées à thème seront organisées tous les soirs pour terminer la journée en beauté.

Le site d'accueil

Les jeunes Herblinoises et Herblinois rejoindront d'autres jeunes de leur âge venant de toute la France. Chaque lieu d'hébergement est réservé au groupe qui compose le séjour. En chambre ou sous tente, l'hébergement dispose de toutes les commodités et d'espaces d'activités sur place et à proximité (accessible à pied ou en mini-bus).

Transport en train au départ de Nantes puis transfert en car sur le site.

À noter

Test de natation obligatoire pour les activités nautiques (PAN)

Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoire

Pré-inscriptions
jusqu'au dimanche
7 avril inclus

En juillet

Var à la carte

Bauduen - Var (83) - 8 jours

Séjour 1

Du dimanche 7 au dimanche 14 juillet

Séjour 2

Du dimanche 14 au dimanche 21 juillet

Séjour 3

Du dimanche 21 au dimanche 28 juillet

En août

Aventure et détente en Auvergne

Haute-Loire (43) - 8 jours

Séjour 4

Du dimanche 4 au dimanche 11 août

Séjour 5

Du dimanche 11 au dimanche 18 août

Détail des séjours page suivante

Le Var à la carte

Bauduen - Var (83) - 8 jours
En tente marabouts de 8 places
Camping Le Lac

Séjour 1 : du 7 au 14 juillet

Séjour 2 : du 14 au 21 juillet

Séjour 3 : du 21 au 28 juillet

Venez profiter sans modération de la chaleur, des cigales et des odeurs de pin et de garrigue. Idéalement situé au cœur du parc naturel régional du Verdon, Bauduen et ses ruelles étroites est un village typiquement provençal à flanc de falaise, baigné par les eaux claires du lac de Sainte-Croix.

Du lundi au vendredi, vous aurez l'opportunité de pratiquer une activité majeure* (2 h / jour) ainsi que plusieurs autres activités annexes.

* Activités majeures au choix : trampoline / danse / canoë-kayak / sports collectifs / tir à l'arc / skate et trottinette / sports de combat / anglais / cabaret.

L'activité majeure choisie reste la même sur la semaine.

Transport en train au départ de Nantes jusqu'à Marseille puis transfert en car jusqu'à Bauduen.

À noter

Test de natation obligatoire pour les activités nautiques (PAN)

Carte d'identité ou Passeport en cours de validité obligatoires



Aventure et détente en auvergne

Monistrol-sur-loire (43) - 8 jours
En chambre de 2 à 5 personnes ou en chambre de 10 personnes au centre « Espace Beauvoir »

Séjour 4 : du 4 au 11 août

Séjour 5 : du 11 au 18 août

Réputée pour ses paysages bucoliques et ses monuments de caractère, la Haute-Loire offre un cadre de vie apaisé et authentique au cœur d'une nature préservée. L'espace Beauvoir est un ancien corps de ferme entièrement rénové qui bénéficie d'une vue dominante sur Monistrol et son château.

Activités proposées : parcours aventure (saut de tarzan, pont de singe, tyroliennes, cages suspendues... pour tous les niveaux), activité nautique, escalade, VTC, quad, laser game extérieur, cani-rando.



Un bivouac sera proposé ainsi que des sports collectifs, des activités manuelles (peintures sur t-shirt...), une sortie VTC supplémentaire, tennis de table, du baby-foot, des grands jeux...

Des veillées à thème sont organisées tous les soirs par l'équipe d'animation pour terminer la journée en beauté. Fureur, Défi Fou, Cluedo, Ambassadeurs, soirée casino, Time's up et matchs d'improvisation endiablés, sans oublier la « Happy End Party ».

Transport en train au départ de Nantes jusqu'à Lyon puis transfert en car jusqu'à Monistrol sur Loire.

À noter

Test de natation obligatoire pour les activités nautiques (PAN)

Carte d'Identité ou Passeport en cours de validité obligatoires

Le règlement
est disponible sur
saint-herblain.fr
dans la rubrique
« Services et
démarches »

Extrait du règlement à l'usage des familles

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Saint-Herblain propose tout au long de l'année pendant les temps périscolaires et extrascolaires des activités sportives et de loisirs adaptées aux enfants et aux adolescents âgés de 3 à 17 ans :

- les accueils de loisirs à la journée et/ou à la demi-journée (mercredis et vacances scolaires)
- l'accueil périscolaire du matin à partir de 7h30 jusqu'à l'entrée en classe, l'accueil périscolaire du soir de la fin de classe jusqu'à 18h30
- la garderie du mercredi midi
- les ateliers « Accompagnement aux leçons »
- les séjours à l'occasion des vacances scolaires
- les offres de loisirs 10/15 ans
- les stages sportifs 6/10 ans
- les activités sportives à l'année :
 - Sport multisport 3/10 ans
 - École de natation 6/14 ans
 - Multisports ados à la carte 10/14 ans

Le présent règlement définit les modalités de fonctionnement et d'accueil des différentes activités définies ci-dessus.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1-1 / modalités d'inscription

Pour toute inscription d'un mineur aux activités proposées par la Ville de Saint-Herblain, une fiche d'inscription doit être remplie et signée par les parents ou les responsables légaux. Cette fiche comporte notamment :

- des renseignements d'ordre général ;
- des renseignements sanitaires (allergies alimentaires ou médicamenteuses, vaccins, traitements...) ;
- une autorisation permettant à l'organisateur de l'activité de diriger le mineur vers les services compétents, dès lors que son état de santé le justifierait. En cas de refus du responsable légal, l'inscription du mineur ne pourrait être prise en compte ;
- l'inscription aux activités ;
- une autorisation de sortie ;
- une autorisation de photographier et filmer le mineur à l'occasion des activités, de diffuser les vidéos et/ou images où le mineur apparaît, à titre gracieux, pour une utilisation ne présentant pas un caractère commercial. Cette diffusion pourra se faire sur tout support de communication de la Ville de Saint-Herblain (site Internet, plaquette, journal, affiche...). Il est entendu que ces images et leurs utilisations ne seront ni déformées, ni détournées à des fins portant atteinte à l'intégrité morale et/ou physique du mineur.

Concernant les enfants dont l'état de santé nécessite une attention particulière (allergies, maladie chronique...), un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) doit être mis en place.

Rappel : toute utilisation des services est subordonnée à la mise à jour du dossier enfant, via une "Fiche enfant" obligatoire chaque année scolaire.

Pour les activités proposées gratuitement, une simple autorisation parentale est demandée aux familles.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription doit être signalée au service concerné.

L'inscription des familles aux activités proposées par les différentes directions de la Ville est conditionnée au règlement des impayés des différentes activités proposées par la Ville. Les conditions de l'apurement des impayés seront déterminées après échanges entre les services de la Ville et le Centre des finances publiques de Saint-Herblain.

Article 1 - 2 / tarification

La tarification des activités de la Ville de Saint-Herblain s'appuie sur le quotient familial, entraînant ainsi une différenciation des tarifs, selon les revenus du foyer et la composition familiale.

Les tarifs sont fixés et votés annuellement par délibération du Conseil municipal de la Ville de Saint-Herblain.

Article 1 - 3 / paiement

Le prélèvement automatique est le moyen de paiement par défaut. Le paiement en ligne peut être utilisé comme moyen alternatif de paiement, en cas de refus des familles d'avoir recours au prélèvement automatique.

Le prélèvement automatique peut être interrompu au bout de deux rejets consécutifs. Dans ce cas, le règlement de la totalité du solde de l'année devra être réalisé selon les autres modes de paiements dans les plus brefs délais.

À la demande des familles, il est possible de s'adresser aux services concernés pour mettre en place un autre moyen de paiement plus adapté à leur situation particulière.

Article 1 - 4 / principes de laïcité et de neutralité

Dans le cadre des principes de laïcité et de neutralité du service public, il appartient au Maire de veiller à leur application dans le fonctionnement et l'organisation quotidiens des activités proposées. Les équipes d'animation et d'encadrement ne sauraient manifester leurs convictions religieuses, politiques, philosophiques dans le cadre de ces activités et séjours, notamment par le port de tout signe ostentatoire tendant à faire du prosélytisme, à promouvoir une croyance de quelque nature que ce soit.

Au titre de la neutralité du service public, même si les usagers des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses, ceci doit se faire dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement, des impératifs de sécurité, de santé et d'hygiène.

La neutralité implique l'application des mêmes règles pour tous. Les usagers du service public ne peuvent exiger une adaptation du fonctionnement du service ou de l'équipement au prétexte de pratiques religieuses particulières.

Les locaux seront également dépourvus de tout objet tendant à promouvoir une croyance religieuse ou toute autre forme de prosélytisme.

Article 1 - 5 / attitude - comportement

Règles de vie

Pour toutes les activités, les équipes et/ou prestataires travaillent sur la base d'un projet pédagogique comprenant notamment des règles de vie collective à partager et respecter par l'ensemble des participants.

La participation aux activités de la Ville implique le respect des autres, du personnel, du matériel, des locaux et des véhicules de transport. Les propos injurieux ou déplacés, les actes de violence, le vol et tout comportement dangereux envers les personnes et les biens sont interdits et seront sanctionnés. Conformément à l'article R.3512-2 du Code de la Santé publique, il est interdit de fumer dans tous les locaux fermés et couverts accueillant du public ou constituant des lieux de travail, d'activité ou de réception.

Conformément à l'article L.3513-6 du Code de la Santé publique, il est également interdit de vapoter dans les établissements scolaires et les établissements destinés à l'accueil des mineurs ainsi que dans les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif.

La consommation d'alcool, ainsi que l'usage de produits illicites sont formellement interdits.

Sanction

En cas de non-respect de ces règles, des mesures spécifiques seront prises par le service concerné, en fonction du motif et de la gravité du manquement. Ces sanctions peuvent être :

- un rappel aux règles de vie collective ;
- une convocation des parents ou des responsables légaux pour relater les faits d'indiscipline ;
- l'exclusion temporaire ou définitive de l'activité concernée, voire de l'ensemble des activités proposées par la Ville de Saint-Herblain.

Article 1 - 6 / responsabilités du participant

Les participants sont sur le temps des activités et des transports allers et retours sous la responsabilité de la Ville.

La Ville ne saurait être tenue responsable des pertes, vols ou détériorations matérielles des affaires personnelles des participants, cette dernière n'ayant pas la qualité de « gardienne de la chose ». En l'occurrence, ces objets sont sous la responsabilité individuelle et exclusive des participants.

Les dommages volontaires occasionnés (vandalisme, dégradations volontaires, vols...) par un mineur inscrit aux activités relèvent de la responsabilité des parents ou des représentants légaux. En la circonstance, la Ville de Saint-Herblain se réserve le droit d'exclure l'auteur de dommages volontaires de l'activité à laquelle il participe. Tous les frais consécutifs à des dégradations volontaires sont à la charge des parents ou des représentants légaux.

Les dommages involontaires occasionnés à un tiers en dehors des activités (bris de verre, vêtement déchiré...) relèvent de la responsabilité des parents ou des représentants légaux.

Article 1 - 7 / responsabilités de l'organisateur

Les activités proposées par la Ville de Saint-Herblain sont organisées en concertation et en collaboration avec divers prestataires et/ou organismes. Ces derniers sont responsables de leurs propres prestations selon les statuts qui régissent la législation nationale ou les conventions internationales. Le programme des activités a un caractère prévisionnel. Il pourra être modifié pour des raisons indépendantes de la Ville de Saint-Herblain, par exemple des défauts de financements ou un nombre insuffisant de participants.

Article 1 - 8 / assurances

Les participants sont couverts par la garantie Responsabilité Civile de la Ville dans l'hypothèse où le dommage qu'ils pourraient subir ou occasionner serait consécutif à une faute de la Ville (défaut de surveillance, défaut d'organisation...). S'ils venaient à se blesser de leur propre fait, ce sont les organismes sociaux et assurances individuelles dont ils dépendent qui seraient susceptibles d'intervenir. Toutefois le contrat souscrit par la Ville est susceptible d'intervenir en complément de règlement d'indemnités après intervention des organismes susmentionnés et plus particulièrement pour les frais de recherche, secours et rapatriement.

Si un participant occasionne volontairement ou involontairement un dommage à un tiers, c'est le contrat Responsabilité Civile des parents ou des représentants légaux qui serait actionné pour indemniser la victime.

Il est fortement conseillé aux parents ou aux représentants légaux de souscrire auprès de leurs assureurs personnels une garantie individuelle corporelle pour leur(s) enfant(s) [les contrats de type extrascolaire sont idoines en la circonstance] incluant la garantie rapatriement pour les séjours.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Article 2 - 1 / les séjours

Modalités de réservation

Les tarifs et les dates indiqués sont confirmés lors de la réservation.

Pour les séjours à l'étranger, une variation des taux de change des devises utilisées pourrait modifier les tarifs.

Lors de l'attribution des places une priorité est donnée aux familles herblinoises. Les demandes des familles non herblinoises sont acceptées dans la mesure des places disponibles.

Paiement et annulation

Chaque réservation doit être accompagnée du règlement.

La Ville de Saint-Herblain se réserve le droit d'annuler l'inscription si le paiement n'est pas intégralement réglé :

- au plus tard le 1^{er} juin pour les séjours

Seuls les séjours annulés pour des raisons médicales sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de force majeure sur présentation de justificatifs et selon l'appréciation du service, sont remboursables, sous réserve que ces justificatifs nous parviennent au maximum dans les trois jours qui suivent le 1^{er} jour d'absence (le cachet de La Poste faisant foi).

Rapatriement

Rapatriement médical

En cas de rapatriement médical autorisé par le médecin, la prise en charge est assurée soit par les assurances individuelles du participant soit par celle de la Ville selon les circonstances.

Tout rapatriement demandé sans justification médicale par les parents ou les représentants légaux sera à leur charge.

Rapatriement disciplinaire

Tout comportement incompatible avec la vie en collectivité pourra entraîner l'exclusion de l'activité et de fait nécessiter un rapatriement qui sera à la charge des parents ou des représentants légaux. Si les parents ou les responsables légaux ne sont pas en capacité de recevoir leur enfant au moment du rapatriement, la Ville prendra auprès des autorités compétentes, les consignes pour assurer le placement du jeune.

En cas de renvoi de l'activité proposée, aucun remboursement de frais de ladite activité ne sera effectué.

Maladies-accidents-urgences

En cas d'urgence médicale survenant au cours d'une activité, la Ville de Saint-Herblain peut être amenée à régler au nom de l'usager certaines dépenses médicales, pharmaceutiques ou autres. Le remboursement de cette avance sera demandé au parent ou à son représentant légal.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 3 - 1 / loi informatique, fichiers et libertés

Il est rappelé aux parents ou responsables légaux la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès et de rectification aux données informatisées les concernant, dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 3- 2 / litiges, compétence juridique

Tout litige concernant l'application du présent règlement, après épuisement des voies de recours amiables, sera porté devant la juridiction compétente.

Article 3 - 3 / modalités d'application du règlement

Les dispositions du présent règlement sont applicables à la date du caractère exécutoire de la présente délibération. Le précédent règlement approuvé par délibération n°2017-072 du 23/06/2017 est abrogé à cette même date. Tout participant, par le fait de son inscription et de sa participation aux activités proposées par la Ville, implique l'acceptation du présent règlement.

Les renseignements et informations contenus dans la plaquette des activités sont donnés en vertu de la législation en vigueur et sous réserve de toute modification ultérieure. Sur ce point, ils n'ont pas de valeur contractuelle.

Le présent règlement est disponible à la consultation publique, sur le site de la Ville et Kiosque famille et un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux. Il est remis sur demande aux usagers.

Adopté le 29/03/2019 (délibération n° 2019-037)

Tarifs des séjours 2024

5/12 ans

La Ville de Saint-Herblain applique un tarif en fonction du quotient familial CAF (QF) pour le calcul de la participation des usagers à ses activités.

Le quotient familial CAF pris en compte est celui fourni à la direction de l'éducation pour l'année 2023/2024 et en vigueur au moment de l'établissement de la facture définitive du séjour (émise à l'issue du tirage au sort).

En l'absence de quotient familial, le tarif plafond est appliqué lors de la facturation. Si votre dossier n'est pas à jour, pensez à nous adresser votre quotient familial avec la fiche de pré-inscription page 22, ou contactez la direction de l'éducation au 02 28 25 26 39 pour faire calculer votre quotient familial. Le taux de participation pratiqué pour les familles (par jour et par enfant) est de 2,60 % du quotient familial. Pour calculer le coût du séjour, vous pouvez vous rendre sur le simulateur de tarifs du site de la Ville

(saint-herblain.fr/simulateur-de-tarifs) ou appliquer la formule suivante :

$$\text{QUOTIENT FAMILIAL CAF} \times \text{NOMBRE DE JOURS} \times 2,60 \%$$

13/17 ans

Le coût d'un séjour est calculé sur la base du nombre de jours.

Pour un séjour en France, le calcul est le suivant :

Tarif du séjour = 2.60 % x quotient familial x nombre de jours

Le tarif d'une journée est plafonné à **60.76 €**

Pour les non-Herblinois : doublement du tarif et du plafond

Un tarif plafond est appliqué à tous les quotients supérieurs ou égaux à 2 337 (soit 60.76 €/jour).

Pour les non-Herblinois, doublement du tarif et du plafond pour tous les séjours. Pour information, l'aide aux vacances de la CAF est prise en compte dans les tarifs ci-dessous.

5 jours

EXEMPLES DE QUOTIENTS	€
80	10,4
300	39
500	65
650	84,5
1 000	130
1 500	195
Plafond 2 337	303.80

10 jours

EXEMPLES DE QUOTIENTS	€
80	20,8
300	78
500	130
650	169
1 000	260
1 500	390
Plafond 2 337	607.60

8 jours

EXEMPLES DE QUOTIENTS	€
350	72,80 €
500	104 €
750	156 €
1 000	208 €
Plafond 2 337	486,08 €

Pour les non-Herblinois, doublement du tarif et du plafond



Modalités pratiques



Pour les 5/17 ans

COMMENT SE PRÉINSCRIRE ?

Par courrier : Complétez la fiche de pré-inscription jointe p.22/23 (une par enfant avec deux souhaits de séjours possibles dans l'ordre de préférence) et la retourner par courrier à la direction de l'éducation pour les 5/12 ans et à la direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle pour les 13/17 ans, ou la déposer sur place.

Via Kiosque famille :

Votre dossier famille doit être créé par les services municipaux et à jour pour l'année scolaire 2023/2024 (adresse mail obligatoire). Munissez-vous de votre identifiant (code famille indiqué sur votre facture) et de votre mot de passe.

Connectez-vous sur :
kiosquefamille.saint-herblain.fr

Sélectionnez la rubrique : s'inscrire à une activité.
Choisissez le ou les séjours souhaités sous le nom de votre enfant et suivez les instructions.

ANNULATION D'UN SÉJOUR

L'annulation d'un séjour est possible, sur demande écrite. En cas de désistement :

- avant le 15 mai : le séjour est remboursé en totalité en cas de paiement de celui-ci, sans justificatif à fournir.
- entre le 15 mai et le 1^{er} juin : 50% du séjour sera facturé ou remboursé en cas de paiement total de celui-ci, sauf exceptions ci-dessous.
- après le 1^{er} juin : aucun remboursement n'est possible, sauf exceptions ci-dessous.

Un remboursement pourra être effectué pour raison médicale justifiée par un certificat ou en cas de force majeure selon l'appréciation des services de la Ville, sur présentation de justificatifs accompagnés d'une demande motivée, adressée à la Ville au plus tard 3 jours après le désistement (cachet de La Poste faisant foi).

En cas d'interruption du séjour pour cas de force majeure, un remboursement au prorata du nombre de jours non réalisés pourra être effectué.

En cas d'annulation d'un séjour à l'initiative de la Ville et/ou en cas de force majeure (événement climatique, crise sanitaire...), un remboursement est également possible.

INFORMATIONS FAMILLES

Au cours du mois de juin, un courrier sera adressé aux familles précisant la date et le lieu d'une réunion de présentation du séjour avec l'équipe d'animation. Un document d'information vous sera remis lors de cette réunion parents. Les enfants seront également conviés à cette rencontre.

Pour les 5/12 ans

ATTRIBUTION DES PLACES ET CONFIRMATION D'INSCRIPTION AUX SÉJOURS

Un tirage au sort sera effectué le jeudi 11 avril 2024 (y compris pour ceux qui se sont pré-inscrits via Kiosque famille). Aucune attribution de place ne sera communiquée par téléphone.

Si vous êtes tirés au sort, un dossier d'inscription vous sera envoyé au plus tard le 22 avril 2024.

Pour les pré-inscriptions sur Kiosque famille, le résultat du tirage au sort sera disponible au plus tard le 22 avril en consultant votre dossier. Si votre enfant est retenu à un séjour, vous devrez alors poursuivre la procédure en ligne et fournir les documents demandés. Vous devrez confirmer la participation de votre enfant au séjour en retournant à la direction de l'éducation la confirmation d'inscription et les documents demandés au plus tard le 15 mai. Tout dossier incomplet à cette date ne sera pas pris en compte. Pour toute inscription, non confirmée à la date du 15 mai, le séjour de votre enfant sera annulé. La confirmation d'inscription à un séjour devra s'accompagner du règlement.

MODE DE PAIEMENT DES SÉJOURS

La totalité du prix du séjour devra être réglée au plus tard le **1^{er} juin 2024**.

Le paiement en ligne, via Kiosque famille est à privilégier.

(paiement de la totalité en une seule fois ou solde à payer)

Chèques à l'ordre du Trésor public ou chèques vacances.

Le règlement en espèces est possible à la direction de l'éducation (9 rue de Charente - Saint-Herblain).

Les CESU ne sont pas autorisés pour le règlement des séjours d'été.

Pour les 13/17 ans

LIMITE D'ÂGE

L'inscription est possible pour tous les jeunes de moins de 18 ans.

Aucune inscription ne sera acceptée pour les jeunes âgés de 18 ans et plus au moment du séjour.

MODE DE PAIEMENT DES SÉJOURS

La confirmation d'inscription à un séjour devra s'accompagner du règlement avant le 1^{er} juin.

Ce règlement pourra être effectué via Kiosque famille, par chèque bancaire, chèques vacances ou espèces à la direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (15 rue d'Arras - Saint-Herblain).

ATTRIBUTION DES PLACES

Un tirage au sort sera effectué (y compris pour ceux qui se sont pré-inscrits via Kiosque famille) puis une confirmation de votre pré-inscription vous sera transmise par mail, par courrier ou via le Kiosque famille.

Une priorité, en cas de dépassement du nombre de places, sera donnée aux Herblinois et aux jeunes qui ne sont jamais partis sur les 2 dernières années.

Il n'y a pas de confirmation de pré-inscription par téléphone.

L'inscription ne deviendra définitive qu'à réception du règlement et des éventuelles pièces complémentaires demandées.

Séjours été 2024

Fiche de pré-inscription 5/12 ans 5 ans révolus

Pré-inscriptions
jusqu'au 7 avril
inclus

Retour à la direction de l'éducation
BP 50167 - 44802 Saint-Herblain cedex
ou directement dans la boîte
aux lettres au 9 rue de Charente
ou sur kiosquefamille.saint-herblain.fr

Séjour souhaité

Nom du séjour
par ordre de préférence

(1)

(2)

Dates du séjour

.....

.....

Tranche d'âge

.....

.....

Attention, ces souhaits seront considérés comme des inscriptions dans la mesure des places disponibles.

Une confirmation de votre inscription retenue vous sera adressée par courrier ou via Kiosque famille.

Le dossier du séjour vous sera remis lors de la réunion parents (date et lieu communiqués aux familles en juin).

Nom de l'enfant Prénom

Niveau de classe Date de naissance Code famille

Nom du responsable légal de l'enfant

Rue

Code postal Ville Quartier

Tél Autre tél E-mail

Allocataire CAF oui ☐ non ☐ Numéro CAF

À noter

Si votre enfant souhaite partir avec son frère ou sa sœur au même séjour
ou avec des amis (2 maximum), merci d'indiquer leurs noms et de retourner impérativement
les 3 fiches dans la même enveloppe (dont la fiche de votre enfant).

Vous pouvez télécharger la fiche de pré-inscription sur saint-herblain.fr. Si vous vous pré-inscrivez
via Kiosque famille, notez dans les informations complémentaires le nom des enfants avec qui
votre enfant souhaite partir (en accord avec leurs parents respectifs).

NOMS ET PRÉNOMS
DES FRÈRES, SŒURS OU AMI·E·S

.....

.....

DATE ET SIGNATURE
DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Séjours été 2024

Fiche de pré-inscription 13/17 ans

Pré-inscriptions
jusqu'au 7 avril
inclus

Retour à la direction des jeunesses, des sports et de l'action
socioculturelle BP 50167- 44802 Saint-Herblain cedex ou directement
dans la boîte aux lettres au Carré des services - 15 rue d'Arras
ou sur kiosquefamille.saint-herblain.fr

EN JUILLET

			1 ^{er} choix	2 nd choix
☐	Var à la carte - séjour 1	Du dimanche 7 au dimanche 14 juillet	☐	☐
☐	Var à la carte - séjour 2	Du dimanche 14 au dimanche 21 juillet	☐	☐
☐	Var à la carte - séjour 3	Du dimanche 21 au dimanche 28 juillet	☐	☐

EN AOÛT

☐	Aventure & détente séjour 1	Du dimanche 04 au dimanche 11 août	☐	☐
☐	Aventure & détente séjour 2	Du dimanche 11 au dimanche 18 août	☐	☐

Pour tous les séjours, un test de natation pour activités nautiques
(PAN : Pratique Activité Nautique) devra obligatoirement être fourni aux prestataires.

2 choix possibles maximum.
Cocher la ou les cases.

Renseignements famille

Code famille
Nom
Prénom
Rue
Code postal
Ville
Tél
Mail

Mail obligatoire pour être contacté rapidement
lors du traitement des inscriptions

Cadre réservé à l'administration

DATE
CODE FAMILLE
DOSSIER COMPLET OUI ☐ NON ☐
AR FAIT LE

Renseignements enfant

Nom
Prénom
Né·e le
Âge
Niveau de classe

Allocataire CAF oui ☐ non ☐
Numéro CAF
Si non allocataire CAF, transmettre votre avis
d'imposition 2021 sur les revenus de 2020

DATE ET SIGNATURE
DU REPRÉSENTANT LÉGAL

RÉCAPITULATIF DES SÉJOURS D'ÉTÉ Juillet/Août 2024

JUILLET

séjour 5/6 ans
séjour 7/9 ans

séjour 10/12 ans
séjour 13/17 ans

L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

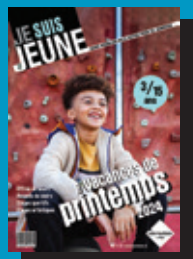
[illegible]

AOÛT

J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

Week	Activity
1	Aventure & détente - Monistrol-sur-loire
2	Aventure & détente - Monistrol-sur-loire
3	Aventure & détente - Monistrol-sur-loire
4	Aventure & détente - Monistrol-sur-loire
5	Aventure & détente - Monistrol-sur-loire
6	Aventure & détente - Monistrol-sur-loire
7	Aventure & détente - Monistrol-sur-loire
8	Aventure & détente - Monistrol-sur-loire
9	Aventure & détente - Monistrol-sur-loire
10	Aventure & détente - Monistrol-sur-loire
11	Aventure & détente - Monistrol-sur-loire
12	Aventure & détente - Monistrol-sur-loire

DISPONIBLES dans les lieux publics de votre ville



Offres vacances 3/15 ans



Guide pratique annuel 3/17 ans



Programme trimestriel 14/25 ans

